

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING... TROIS MOIS... 13 fr. 50... SIX MOIS... 26 fr... UN AN... 50 fr... NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE... Les autres Départements et l'étranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX & REDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42... Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 nms. - à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 28 MAI 1892

LOI MAL APPLIQUÉE

On demandait dernièrement à M. le sénateur Béranger des nouvelles de la loi qui porte son nom. Il répondit qu'elle était excellente, en ce sens qu'on compte très peu de condamnés plus bénéficiés de la loi qui aient reparu devant les tribunaux. Il semble donc que l'indulgence ait eu pour résultat de corriger le coupable. Cependant, elle pourrait produire de meilleurs résultats, si la magistrature s'inspirait mieux de l'esprit de la loi, et ne l'appliquait pas singulièrement en certaines circonstances.

SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

La situation commerciale et industrielle de nos places reste toujours assez terne. A l'activité un peu fébrile qui s'est produite en avril a succédé, durant presque tout le mois courant, un calme presque persistant. En fabrique, à l'exception des articles spéciaux, la production est loin de battre son plein. Dans le commerce des laines les ventes restent toujours limitées aux besoins immédiats.

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA ROUMANIE AVEC LA FRANCE

Le correspondant de la chambre de commerce française de Constantinople écrit de Kustendjé une très intéressante lettre sur les relations commerciales établies entre la Roumanie et la France. Un sujet d'intérêt pour le Français résidant en Roumanie, dit-il, est le peu de développement de nos affaires commerciales avec un peuple où nous rencontrons tant de sympathie et qui parle notre langue aussi couramment. Cet étonnement s'augmente encore, lorsque l'on voit la place que nous devrions occuper, prise par l'Allemagne qui, en 1885, n'importait en Roumanie — d'après la statistique roumaine — que pour 42 millions de francs et qui, — toujours d'après la statistique roumaine — a vu son chiffre d'exportation avec la Roumanie passer de 120 millions à 200 millions.

LES NOCES D'OR DU ROI DE DANEMARK

Le Danemark célèbre aujourd'hui par des fêtes resplendissantes et avec un enthousiasme dont nos lettres et nos journaux ont parlé, les noces d'or de son roi, le roi Christian IX et de sa reine Louise. Faut-il s'étonner si le roi Christian IX et sa reine Louise ont été si longtemps mariés ? On ne peut oublier les efforts qu'il fit, de 1850 à 1859, pour obtenir une intervention européenne contre l'annexion de la province de Schleswig, avant de s'en dispenser entre autres la possession du sanglant champ de bataille de Sadowa.

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA ROUMANIE AVEC LA FRANCE

Le correspondant de la chambre de commerce française de Constantinople écrit de Kustendjé une très intéressante lettre sur les relations commerciales établies entre la Roumanie et la France. Un sujet d'intérêt pour le Français résidant en Roumanie, dit-il, est le peu de développement de nos affaires commerciales avec un peuple où nous rencontrons tant de sympathie et qui parle notre langue aussi couramment. Cet étonnement s'augmente encore, lorsque l'on voit la place que nous devrions occuper, prise par l'Allemagne qui, en 1885, n'importait en Roumanie — d'après la statistique roumaine — que pour 42 millions de francs et qui, — toujours d'après la statistique roumaine — a vu son chiffre d'exportation avec la Roumanie passer de 120 millions à 200 millions.

LES NOCES D'OR DU ROI DE DANEMARK

Le Danemark célèbre aujourd'hui par des fêtes resplendissantes et avec un enthousiasme dont nos lettres et nos journaux ont parlé, les noces d'or de son roi, le roi Christian IX et de sa reine Louise. Faut-il s'étonner si le roi Christian IX et sa reine Louise ont été si longtemps mariés ? On ne peut oublier les efforts qu'il fit, de 1850 à 1859, pour obtenir une intervention européenne contre l'annexion de la province de Schleswig, avant de s'en dispenser entre autres la possession du sanglant champ de bataille de Sadowa.

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA ROUMANIE AVEC LA FRANCE

Le correspondant de la chambre de commerce française de Constantinople écrit de Kustendjé une très intéressante lettre sur les relations commerciales établies entre la Roumanie et la France. Un sujet d'intérêt pour le Français résidant en Roumanie, dit-il, est le peu de développement de nos affaires commerciales avec un peuple où nous rencontrons tant de sympathie et qui parle notre langue aussi couramment. Cet étonnement s'augmente encore, lorsque l'on voit la place que nous devrions occuper, prise par l'Allemagne qui, en 1885, n'importait en Roumanie — d'après la statistique roumaine — que pour 42 millions de francs et qui, — toujours d'après la statistique roumaine — a vu son chiffre d'exportation avec la Roumanie passer de 120 millions à 200 millions.

LES NOCES D'OR DU ROI DE DANEMARK

Le Danemark célèbre aujourd'hui par des fêtes resplendissantes et avec un enthousiasme dont nos lettres et nos journaux ont parlé, les noces d'or de son roi, le roi Christian IX et de sa reine Louise. Faut-il s'étonner si le roi Christian IX et sa reine Louise ont été si longtemps mariés ? On ne peut oublier les efforts qu'il fit, de 1850 à 1859, pour obtenir une intervention européenne contre l'annexion de la province de Schleswig, avant de s'en dispenser entre autres la possession du sanglant champ de bataille de Sadowa.

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA ROUMANIE AVEC LA FRANCE

Le correspondant de la chambre de commerce française de Constantinople écrit de Kustendjé une très intéressante lettre sur les relations commerciales établies entre la Roumanie et la France. Un sujet d'intérêt pour le Français résidant en Roumanie, dit-il, est le peu de développement de nos affaires commerciales avec un peuple où nous rencontrons tant de sympathie et qui parle notre langue aussi couramment. Cet étonnement s'augmente encore, lorsque l'on voit la place que nous devrions occuper, prise par l'Allemagne qui, en 1885, n'importait en Roumanie — d'après la statistique roumaine — que pour 42 millions de francs et qui, — toujours d'après la statistique roumaine — a vu son chiffre d'exportation avec la Roumanie passer de 120 millions à 200 millions.

LES NOCES D'OR DU ROI DE DANEMARK

Le Danemark célèbre aujourd'hui par des fêtes resplendissantes et avec un enthousiasme dont nos lettres et nos journaux ont parlé, les noces d'or de son roi, le roi Christian IX et de sa reine Louise. Faut-il s'étonner si le roi Christian IX et sa reine Louise ont été si longtemps mariés ? On ne peut oublier les efforts qu'il fit, de 1850 à 1859, pour obtenir une intervention européenne contre l'annexion de la province de Schleswig, avant de s'en dispenser entre autres la possession du sanglant champ de bataille de Sadowa.

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LES RAPPORTS COMMERCIAUX DE LA ROUMANIE AVEC LA FRANCE

Le correspondant de la chambre de commerce française de Constantinople écrit de Kustendjé une très intéressante lettre sur les relations commerciales établies entre la Roumanie et la France. Un sujet d'intérêt pour le Français résidant en Roumanie, dit-il, est le peu de développement de nos affaires commerciales avec un peuple où nous rencontrons tant de sympathie et qui parle notre langue aussi couramment. Cet étonnement s'augmente encore, lorsque l'on voit la place que nous devrions occuper, prise par l'Allemagne qui, en 1885, n'importait en Roumanie — d'après la statistique roumaine — que pour 42 millions de francs et qui, — toujours d'après la statistique roumaine — a vu son chiffre d'exportation avec la Roumanie passer de 120 millions à 200 millions.

LES NOCES D'OR DU ROI DE DANEMARK

Le Danemark célèbre aujourd'hui par des fêtes resplendissantes et avec un enthousiasme dont nos lettres et nos journaux ont parlé, les noces d'or de son roi, le roi Christian IX et de sa reine Louise. Faut-il s'étonner si le roi Christian IX et sa reine Louise ont été si longtemps mariés ? On ne peut oublier les efforts qu'il fit, de 1850 à 1859, pour obtenir une intervention européenne contre l'annexion de la province de Schleswig, avant de s'en dispenser entre autres la possession du sanglant champ de bataille de Sadowa.

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

LE DÉPART DE M. BÉRANGER

Le départ de M. Béranger est une loi essentielle morale. Il y a encore une application de la loi à déplorer. C'est lorsqu'on a pardonné à des parents qui avaient maltraité leur enfant. Si on traitait dans cette voie, on irait loin, et pendant que nous protégeons d'un côté les malheureux enfants qui sont victimes de mauvais traitements, que nous prononçons la déchéance paternelle ; d'un autre côté, nous pardonnerions aux parents indignes en appliquant la loi Béranger ! Qui ne voit la singulière contradiction dans laquelle on risque de tomber par une interprétation peu judicieuse ?

Table of stock market data for Paris, 28 May 1892. Columns include 'Cours', 'Clôture', 'Ouvr.', 'Cours', 'Clôture', 'Ouvr.', 'Cours', 'Clôture', 'Ouvr.' with various numerical values.

Table of stock market data for Lille, 28 May 1892. Columns include 'VALEURS', 'Cours', 'Clôture', 'Ouvr.', 'Cours', 'Clôture', 'Ouvr.' with various numerical values.

DERNIÈRE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Revision des options des alsaciens-lorrains
L'Accident du Camp du Châlons
Le drame de la rue du Rocher
Le général de Galliffet malade
L'Italie et l'Allemagne
Les carnets stratégiques allemands

Revision des options des alsaciens-lorrains
L'Accident du Camp du Châlons
Le drame de la rue du Rocher
Le général de Galliffet malade
L'Italie et l'Allemagne
Les carnets stratégiques allemands

Revision des options des alsaciens-lorrains
L'Accident du Camp du Châlons
Le drame de la rue du Rocher
Le général de Galliffet malade
L'Italie et l'Allemagne
Les carnets stratégiques allemands

Revision des options des alsaciens-lorrains
L'Accident du Camp du Châlons
Le drame de la rue du Rocher
Le général de Galliffet malade
L'Italie et l'Allemagne
Les carnets stratégiques allemands